

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX**

« ETANGS LITTORAUX BORN ET BUCH »

RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA MISSION D'ANIMATION

2^{EME} SEMESTRE 2016

SOMMAIRE

A.	RAPPEL DU PROGRAMME ET BILAN D'AVANCEMENT.....	4
B.	RECOURS DEPOSES CONTRE L'ARRETE D'APPROBATION DU SAGE ET COURRIER EMANANT DES RIVERAINS DE LA GOURGUE ET DU LAC A SANGUINET.....	5
C.	MISE EN ŒUVRE DU SAGE : TABLEAU DE BORD.....	7
D.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : AVIS DE LA CLE.....	14
E.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : COMPLEMENTS SUR LE SITE INTERNET DU SAGE ET INFORMATION.....	15
F.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : SCOT ET PLU	16
G.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : REUNIONS DE LA CLE.....	18
H.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : LANCEMENT DE L'ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DES LACS DU BORN	19
I.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : PROJET TUTELE ZONES HUMIDES	24
J.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 1 « PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX » ET DE L'ENJEU 4 « MAINTIEN, DEVELOPPEMENT ET HARMONISATION DES USAGES, ET ORGANISATION TERRITORIALE » : LANCEMENT DES ENQUETES ET PERSPECTIVES 2017.....	25
K.	GESTION DE PROJET – FONCTIONNEMENT – MISSIONS ANNEXES.....	28
L.	COMMUNICATION	30
M.	DATES CLES DURANT LE 2EME SEMESTRE 2016	31

FICHE D'IDENTITE DU SAGE

STRUCTURE PORTEUSE - ANIMATION

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES LACS DU BORN (SMBVLB)

136 rue Jules Ferry

40160 PARENTIS-EN-BORN

Président : Jean-Marc BILLAC

Animation : Animatrice Chloé ALEXANDRE, actuellement en Contrat à Durée Déterminée de 3 ans en tant que Chargée de mission en animation de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à compter du 30 juin 2016.

ETAPES IMPORTANTES

- Emergence : 2004 – 2006.
- Réunion de lancement : 05 avril 2006, Parentis-en-Born.
- Périmètre : Arrêté interpréfectoral Landes Gironde du 23 mars 2007.
- CLE : réunion d'installation du 26 juin 2008.
- Etat des lieux : validation globale de « l'Etat initial », du « Diagnostic » et des « Tendances et scénarios » le 6 décembre 2013.
- Cartographie des zones humides effectives : validation le 21 février 2014 et modifications le 26 mars 2015, le 10 mars 2016 et le 20 mai 2016.
- Renouvellement de la composition de la CLE : 05 mars 2015.
- Validation du projet de SAGE par la CLE et avis favorable sur le rapport environnemental le 26 mars 2015.
- Validation du projet de SAGE modifié suite à la phase de consultation des partenaires institutionnels le 23 septembre 2015.
- Approbation du SAGE : validation du SAGE par la CLE le 20 mai 2016 et publication de l'Arrêté Inter-Préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016.

PERIMETRE

- Localisé sur le littoral aquitain : s'étend du Sud du Bassin d'Arcachon au Courant de Mimizan. La limite Est, située en Haute-Lande, est limitrophe du bassin versant de la Leyre.
- Comprend 27 communes incluses en tout ou partie dans le bassin versant : 6 situées en Gironde, 21 dans les Landes, dont 11 communes sont adhérentes au Syndicat Mixte Géolandes (arrêté interpréfectoral de périmètre du 23/03/2007).
- Le bassin versant d'une surface d'environ 1 490 km² concerne la chaîne de plans d'eau du Born et du Buch et de leurs affluents : lac de Cazaux-Sanguinet, Petit étang de Biscarrosse, lac de Parentis-Biscarrosse et étang d'Aureilhan.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

- Créée par l'arrêté préfectoral du 10 juin 2008.
- Renouvelée le 05 mars 2015.
- Comprend 40 membres : 20 élus, 13 représentants des acteurs socio-économiques et 7 représentants des services de l'Etat.
- Présidée par Jean-Marc BILLAC, Président du SMBVLB et Maire de Pontenx-les-Forges.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Préservation de la qualité des eaux,
- Gestion quantitative et hydraulique,
- Protection, gestion et restauration des milieux,
- Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale.

A. Rappel du programme et bilan d'avancement

La démarche de mise en œuvre d'un SAGE se déroule en trois phases :

1. La phase préliminaire conduisant à l'adoption du périmètre et à l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
2. La phase d'élaboration consistant à la conception du SAGE jusqu'à son adoption.
3. La phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du SAGE.

Les phases préliminaire et d'élaboration du SAGE ont été portées par le Syndicat mixte Géolandes de 2005 jusqu'à la parution de l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016. Le SMBVLB a pris la suite de cette démarche afin de porter la phase de mise en œuvre du SAGE depuis le 1^{er} juillet 2016.

Durant ces 6 premiers mois de mise œuvre l'animatrice du SAGE s'est attachée à mettre en œuvre diverses dispositions du SAGE, dont le bilan est compilé sous la forme du tableau de bord présenté synthétiquement dans le paragraphe C.

B. Recours déposés contre l'Arrêté d'approbation du SAGE et courrier émanant des riverains de la Gourgue et du lac à Sanguinet

Deux recours gracieux et contentieux portant requête en annulation de l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE du 28 juin 2016 ont été déposés :

- Recours gracieux de Madame Marie-Josée LAFFORT auprès des préfets des Landes et de la Gironde, en vue de contester le classement de 17 parcelles cadastrales sur la commune de Sanguinet en zones humides prioritaires du SAGE.

Après vérification, les parcelles concernées ne sont pas recensées dans la cartographie des zones humides effectives et/ou prioritaires du SAGE, mais qui demeure non exhaustive. Ceci n'exempte pas de respecter la rubrique 3.3.1.0 de la réglementation Loi sur l'eau.

Parallèlement à ce recours, un courrier complémentaire émanant des riverains du ruisseau de la Gourgue et du lac de Cazaux-Sanguinet résidents à Sanguinet a été adressé aux Préfets des Landes et de la Gironde, notamment en vue de contester :

- la gestion des niveaux des lacs,
- le classement de certaines parcelles en zones humides.
- le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la commune de Sanguinet.

Au courant des mois de septembre à décembre 2016, diverses réunions et visites terrains (ouvrages, parcelles concernées) ont été organisées en présence des gestionnaires des ouvrages et des signataires de ce courrier en vue de tenter de comprendre leurs problématiques, de leur apporter des explications et de répondre aux questions posées, principalement liées à la gestion du niveau du lac.

- Recours contentieux de l'association Bassin d'Arcachon Ecologie pour excès de pouvoir en matière d'environnement auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Ce recours contentieux vise principalement à demander l'intégration des zones humides effectives situées dans les sites Natura 2000 « Forêt dunaire de la Teste-de-Buch », « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » et dans la zone RAMSAR (zones humides reconnues d'importance internationale) en zones humides prioritaires du SAGE.

Les demandes formulées par l'association dans ce recours, identiques à celles exprimées pendant la phase d'enquête publique, ont été soumises à l'avis des membres de la CLE lors de la séance plénière n°16 du 20 mai 2016. Lors de cette séance, la CLE a décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés (délibération n° CLE16 – 20052016 – 03), de ne pas intégrer dans la cartographie des zones humides prioritaires les zones humides effectives situées :

- dans le site RAMSAR sur le territoire de la commune du Teich,
- dans le site Natura 2000 « Forêts dunaires de la Teste » dans la cartographie des zones humides prioritaires (hormis celles associées à la craste de Nezer, intégration validée lors de la séance plénière n°10 de la CLE, Délibération CLE10 – 26032015 – 06),
- dans le site Natura 2000 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret ».

En outre, cette cartographie pourra faire l'objet d'ajustements ultérieurs, conformément à la Disposition 3.3.2 « Compléter l'inventaire des zones humides prioritaires » du SAGE.

A l'issue de cette séance, le SAGE a été approuvé par les membres de la CLE, puis approuvé par Arrêté inter-préfectoral le 28 juin 2016.

➤ Production d'une note technique

En réponse aux 2 recours déposés contre l'arrêté d'approbation du SAGE, la DDTM des Landes, en partenariat avec le SMBVLB, le Syndicat mixte Géolandes, la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle Aquitaine et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, a produit au début du mois d'octobre une note à l'attention du service juridique de la DREAL ALPC, en charge du suivi du dossier.

C. Mise en œuvre du SAGE : tableau de bord

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions au 2 ^{ème} semestre 2016	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu transversal – Gouvernance, communication et connaissance	Objectif tr 1. Mettre en œuvre le SAGE	tr1.1 Mettre en place une structure porteuse pour assurer la mise en œuvre du SAGE, et garantir son bon fonctionnement	Le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born (SMBVLB) porte la phase de mise en œuvre du SAGE depuis le 1 ^{er} juillet 2016 et recrute une animatrice du SAGE afin de conduire de cette mission.	-
		tr 1.2 Mettre en œuvre le SAGE et évaluer son état d'avancement	Tous les rapports d'activités sont mis en ligne sur le site internet du SAGE. Le tableau de bord sera diffusé et également mis en ligne à compter de 2017.	-
	Objectif tr 2. Favoriser les échanges et la concertation	tr.2.1 Structurer et réunir des cellules InterSAGE pour coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE voisins	Des échanges réguliers sont opérés avec les animateurs des SAGE limitrophes, qui sont conviés aux séances plénières de la CLE. Sur le Bassin d'Arcachon, des échanges sont opérés avec le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et avec le Parc Naturel Marin (PNM) du Bassin d'Arcachon.	-
		tr 2.2 Développer les échanges avec les acteurs afin que la CLE soit informée et consultée préalablement sur les projets et les décisions, et qu'elle formule des avis	La CLE a formulé un avis sur le dossier d'autorisation du camping de « la Clairière » à Saint-Paul-en-Born.	-
		tr 2.3 Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs des SCOT / documents d'urbanisme	L'animatrice du SAGE a été associée à diverses réunions et/ou a formulé des remarques sur les documents d'urbanisme. Ceci concerne notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Born et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Sanguinet, Ychoux, Lüe, Pontenx-les-Forges, Gastes, Aureilhan. Les collectivités du territoire disposent des documents du SAGE et de la cartographie des zones humides. Il leur a été rappelé la nécessité d'associer la structure porteuse du SAGE lors de l'élaboration/la révision/la modification de leurs documents d'urbanisme. Un courriel leur a été transmis (voire également directement aux bureaux d'études en charge des dossiers) en vue de leur indiquer plus précisément les dispositions du SAGE à prendre en compte.	-
		tr 2.4 Participer à la révision du SDAGE et du PDM et à l'ajustement de ses déclinaisons territoriales (PAOT)	Le SAGE approuvé le 28 juin 2016 est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021, avec le Programme De Mesures (PDM) et avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Le Plan d'Action Territorialisé (PAOT) devrait être mis à jour en 2017.	-
		tr 2.5 Rechercher des maîtrises d'ouvrage adaptées pour garantir la mise en œuvre des dispositions du SAGE	Des réflexions sont engagées autour de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) : - sur le Bassin d'Arcachon le SIBA a lancé une étude spécifique (volet réglementaire, incidences financières, etc.), - entre le SMBVLB et les Communautés de Communes (CdC) des Grands Lacs, de Mimizan et du Cœur de Haute Lande, notamment pour envisager ou non le transfert de certaines compétences.	-
	Objectif tr 3. Favoriser la diffusion de l'information	tr 3.1 Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire	De nombreuses actions de communication ont été réalisées : - au cours de diverses réunions : Comités syndicaux du SMBVLB, du Syndicat mixte Géolandes, des diverses réunions avec les riverains de la Gourgue et du lac de Cazaux-Sanguinet, de la présentation du SAGE aux agriculteurs, etc. - via la mise à jour régulière du site internet du SAGE, - avec la réalisation d'articles de presse, notamment dans le journal de la CdC des Grands Lacs, etc.	-
	Objectif tr 4. Améliorer les connaissances sur les changements globaux	tr 4.1 Améliorer les connaissances sur les changements globaux, et les prendre en compte dans les objectifs du SAGE	Les dernières données relatives aux changements climatiques ont été compilées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE (annexe 3) et dans le rapport environnemental du SAGE approuvé le 28 juin 2016.	-
	Objectif tr 5. Modifier et/ou réviser le SAGE	tr 5.1 Prévoir la modification et / ou la révision du SAGE	Le SAGE approuvé le 28 juin 2016 est compatible avec le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, avec le PDM et avec le PGRI.	-

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions au 2 ^{ème} semestre 2016	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 1 – Préservation de la qualité des eaux Objectif 1.1. Atteinte et conservation du bon état des Masses d'eau superficielles et souterraines	1.1.1 Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines et notamment sur certaines substances	<p>a. La CLE a pu récupérer divers bilans de suivi qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les zones de baignades (contrôles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS), bilans d'autocontrôle du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL) et du suivi des cyanobactéries), - au niveau des prises d'eau potable d'Ispes et de La Teste (révélant des problématiques liées aux pesticides), - au niveau des zones portuaires lacustres concernées par des dossiers de dragage (réception des dossiers de déclaration). <p>L'animatrice du SAGE se tient informée de l'avancement des travaux de recherche engagés par l'Université de Bordeaux et par l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA).</p> <p>b et c. Des actions ont été conduites par le SIBA dans le cadre du REseau Pesticides du Bassin d'Arcachon (REPAR) et REMPLAR dédié aux micropolluants sur les communes girondines du territoire du SAGE (La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras et Le Teich).</p> <p>Le SMBVLB a lancé des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités du territoire (sauf sur celles limitrophes au bassin versant de la Leyre qui seront interrogées dans le cadre du SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ») et auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet.</p> <p>Le SMBVLB a lancé des enquêtes auprès des plaisanciers, qui permettront notamment d'appréhender les éventuels impacts liés aux activités nautiques : rejets, usage d'antifouling, etc.</p> <p>d. Les travaux de recherche engagés par l'Université de Bordeaux sur la « Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains » (CLAQH) se sont poursuivis, avec une présentation des premiers résultats en CLE le 10 mars 2016.</p>	<p>L'évaluation de l'état des masses d'eau mesurées et modélisées, et des pressions a été actualisée récemment dans le cadre de la révision du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 : il est donc difficile de mesurer les incidences des actions engagées, d'autant plus que la mise en œuvre du SAGE vient tout juste de débuter.</p> <p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés en p.39 du PAGD. Sur les 9 masses d'eau mesurées, ceux-ci démontrent globalement des tendances relativement stables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bon état écologique et chimique sur le lac de Cazaux-Sanguinet, - un état écologique médiocre et un bon état chimique sur la Gourgue, sur le Ruisseau de la Forge-Pontenx (le Canteloup) et sur l'Escource, - un état écologique moyen et un bon état chimique sur le petit étang de Biscarrosse, le lac de Parentis-Biscarrosse, et l'étang d'Aureilhan, - un état écologique moyen et une amélioration de l'état chimique sur le Ruisseau des Forges, - une amélioration de l'état écologique sur le courant de Mimizan en 2013 et 2014. <p>L'analyse des dernières données 2015, disponibles sur le SIE Adour-Garonne pour les masses d'eau de type « cours d'eau » montrent les mêmes tendances.</p>
	1.1.2 Identifier et/ ou confirmer les facteurs de dégradation sur les masses d'eau impactées ou susceptibles d'altérer des masses d'eau en « bon état », et suivre l'évolution des paramètres déclassants	Les derniers bilans qualitatifs disponibles sur les masses d'eau du territoire ont été présentés en séance plénière de la CLE n°17 du 22 septembre 2016, ainsi que les suivis effectués dans les zones de baignade et pour l'eau potable. Ces résultats serviront de support pour l'actualisation du PAOT.	Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés de la p.39 à 56 du PAGD, avec une analyse des paramètres déclassant et des éventuels facteurs de cause à effet. L'analyse des dernières données 2015, disponibles sur le Système d'Information sur l'Eau (SIE) Adour-Garonne pour les masses d'eau de type « cours d'eau » montrent les mêmes tendances.
	1.1.3 Identifier et maîtriser les rejets directs et/ou diffus en lien avec les activités actuelles ou passées	<p>c. Des réflexions sont conduites par le SIVOM des cantons du pays de Born en vue de revaloriser certaines décharges sur son territoire de compétence. L'ancienne décharge de Sainte-Eulalie-en-Born, située à proximité de la lagune de Cournascas (identifiée comme source de pression dans le cadre du projet turoré) fait partie de ces sites.</p> <p>e. Le dossier de déclaration d'intérêt général type pour le dragage des ports lacustres a été élaboré et transmis aux pétitionnaires. Les dossiers de déclaration ont été instruits par la DDTM des Landes et certains travaux ont d'ores et déjà été engagés. Les bilans qualitatifs et les modalités de gestion des sédiments de dragage sont précisés dans ces dossiers.</p>	Les bilans qualitatifs effectués sur les vases portuaires lacustres dans le cadre des dossiers de demande de dragage sont bons sur les paramètres analysés (conformément au cadre réglementaire en vigueur).
	1.1.4. Contribuer à préserver la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon	Des actions ont été conduites par SIBA dans le cadre des réseaux REPAR (pesticides) et REMPLAR (micropolluants) sur les communes girondines du territoire du SAGE. Le SMBVLB est associé au colloque et à une réunion bilan de ces actions en début d'année 2017. Le PNM du Bassin d'Arcachon associe la CLE à ses travaux.	Les bilans effectués dans le cadre du réseau REPAR montrent la présence d'un certain nombre de pesticides sur les masses d'eau (en particulier la Leyre) et en Intra-Bassin, mais avec des concentrations faibles. Les bilans effectués dans le cadre de REMPLAR au niveau des stations d'épuration montrent la présence d'un certain nombre de micropolluants en faibles concentrations.
	1.1.5 Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	<p>Les enquêtes lancées par le SMBVLB auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet vont permettre de recenser les pratiques réalisées (amendements en nitrate et phosphate, mise en place de cultures intermédiaires, de bandes enherbées, etc.).</p> <p>Des réflexions sont engagées par l'Université de Bordeaux sur de futurs travaux de recherche portant sur la biogéochimie des lacs (notamment sur les flux de nutriments et les éventuelles incidences sur les efflorescences à cyanobactéries).</p>	Les bilans qualitatifs obtenus sur masses d'eau (cours d'eau et plans d'eau) du territoire ne montrent pas de concentrations alarmantes en nitrates et phosphates. Le lac de Parentis-Biscarrosse présente toutefois un stock de phosphore dans les sédiments, avec une potentialité de relargage, lié à des rejets industriels passés. La qualité de l'eau du lac tend à s'améliorer depuis la mise en place du Contrat Lac (baisse des biomasses chlorophylliennes, meilleur taux d'oxygène et zone d'anoxie moins profonde).
Objectif 1.2. Maintenir une bonne qualité des eaux dans les zones de loisirs nautiques	1.2.1 Renforcer l'autocontrôle et contribuer aux programmes de suivi des cyanobactéries existants	<p>Des réflexions sont engagées par l'Université de Bordeaux sur de futurs travaux de recherche portant sur la biogéochimie des lacs (notamment sur les flux de nutriments et les éventuelles incidences sur les efflorescences à cyanobactéries).</p> <p>Un nouveau dispositif expérimental basé sur l'utilisation d'une sonde / torche « Algae Torch » a été testé durant la période estivale 2016 sur le territoire de la Communauté de Communes des Grands Lacs pour détecter la présence de cyanobactéries dans les zones de baignade.</p>	<p>Les bilans de contrôle sanitaire obtenus par l'ARS montrent que seule la plage du courant à Mimizan présente un état « suffisant » en 2016. Pour celle-ci, les bilans « moyens » obtenus le 05/07/2016 et 16/08/2016 sont liés à la présence d'Escherichia coli (dépassement de la valeur limite bon/moyen).</p> <p>En 2016, les bilans obtenus par le SMGBL dans le cadre de l'autocontrôle sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « mauvaise » qualité de l'eau sur la plage de La Réserve à Gastes le 28 juillet 2016, en raison du dépassement du seuil AFSSET sur le paramètre E. coli. - affichage de 9 plages en qualité « moyenne » au cours de la saison en raison du dépassement des valeurs guides sur le(s) paramètre(s) E. coli et/ou entérocoques. <p>En 2016, la présence de cyanobactéries a été signalée sur une grande partie des zones de baignade lacustres, particulièrement sur le lac de Parentis-Biscarrosse (avec parfois interdiction de baignade).</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions au 2 ^{ème} semestre 2016	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeux 1 – Préservation de la qualité des eaux Objectif 1.3. Sécuriser l'alimentation en eau potable, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif	1.3.1 Préserver la qualité du lac de Cazaux-Sanguinet et suivre l'évolution de l'état qualitatif et quantitatif des nappes exploitées	Les enquêtes lancées auprès des collectivités, des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet et des plaisanciers va permettre de recenser les pratiques et les éventuels impacts liés aux activités. Ces résultats pourront être croisés avec les bilans qualitatifs pour définir les actions à engager.	Des pesticides sont retrouvés au niveau des prises d'eau du lac (Métolachlore OXA et ESA, métabolites du Métolachlore). Des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre sont nécessaires pour abattre les teneurs en sortie de station.
	1.3.2 Caractériser les risques/impacts générés par une pollution accidentelle sur le lac de Cazaux-Sanguinet et/ou sur son bassin versant	Le Syndicat d'Eau Potable (SIAEP) de Parentis a manifesté son intérêt pour conduire une étude groupée avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS). Pour celle-ci les réflexions restent en cours. Une réunion sera impulsée par la CLE en 2017 pour relancer ces débats.	-
	1.3.3 Assurer la mise en œuvre d'un plan de secours sur le lac de Cazaux-Sanguinet		-
	1.3.4 Définir des ressources de substitution en cas de pollution sur le lac de Cazaux-Sanguinet		-
Objectif 1.4. Trouver un juste équilibre entre les usages et la préservation de la qualité des ressources en eau, et prévenir tout risque de dégradation de l'état des masses d'eau	1.4.1 Prévenir les risques de pollution d'origine domestique en favorisant une optimisation de l'assainissement	Ces données seront mises à jour en 2017.	-
	1.4.2 Améliorer les connaissances sur les épandages	Les enquêtes lancées auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet va permettre de recenser les pratiques réalisées.	-
	1.4.3 Accompagner les usagers à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	Des actions ont été conduites par le SIBA dans le cadre du réseau REPAR (pesticides) sur les communes girondines du territoire du SAGE. Le SMBVLB a lancé des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités (sauf sur celles limitrophes au bassin versant de la Leyre) et auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet.	Les bilans effectués sur les masses d'eau du territoire montrent la présence d'un certain nombre de pesticides d'origine variées, dont certaines interdites depuis un certain nombre d'années (caractère rémanent, parfois sous forme de métabolites). Des pesticides sont retrouvés au niveau des prises d'eau du lac (Métolachlore OXA et ESA, métabolites du Métolachlore). Des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre sont nécessaires pour abattre les teneurs en sortie de station. Sur le Bassin d'Arcachon, les bilans effectués dans le cadre du réseau REPAR montrent la présence d'un certain nombre de pesticides sur les masses d'eau (en particulier la Leyre) et en Intra-Bassin, mais avec des concentrations faibles.
	1.4.4 Favoriser la maîtrise et l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement notamment via la mise en place de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	Les SDGEP des communes de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich sont en cours d'actualisation. La commune d'Aureilhan a réalisé un Plan de Référence, dans lequel toutes les problématiques de gestion des eaux pluviales sont recensées. La commune de Sanguinet dispose d'un SDGEP, qui devrait être réactualisé. La commune de Labouheyre dispose d'un SDGEP. Sur la commune de Parentis-en-Born le SDGEP est en cours de réalisation.	Sur le Bassin d'Arcachon, le SIBA accompagne les collectivités à mettre en place des systèmes de récupération/traitement des eaux pluviales pour limiter le lessivage de rejets contaminés (ex : rétention des micropolluants de type HAP, etc.) vers le milieu naturel.

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions au 2 ^{ème} semestre 2016	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique	Objectif 2.1. Améliorer les connaissances sur les ressources en eau superficielles et souterraines	2.1.1 Compléter les stations de mesure des débits et les points de suivi des niveaux d'eau sur les ressources en eau superficielles	Tous les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs sont équipés du Système d'Information et de Relai Inter-Lacs (SIRIL) permettant de suivre les niveaux des plans d'eau, les débits transitants, etc. Une convention est passé entre la CdC des Grands Lacs et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour l'écluse de la Teste. Concernant les cours d'eau, des mesures de débits seront effectuées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du SMBVLB.	L'évolution des débits sur les cours d'eau sera appréhendée dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du SMBVLB. Depuis fin août 2016, les niveaux des plans d'eau sont en dessous de la cote d'étiage proposée dans le projet de Règlement d'eau (20,50 m NGF pour le lac de Cazaux-Sanguinet, 20,10 m NGF pour le lac de Parentis-Biscarrosse), hormis sur l'étang d'Aureilhan où il avoisine 6,25 m NGF (lié à la manœuvre de l'ouvrage). L'absence de précipitations a induit une baisse significative des niveaux des plans d'eau.
		2.1.2 Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des plans d'eau	La DDTM des Landes souhaite que le projet de Règlement d'eau s'appuie sur une étude d'impacts nécessaire pour conduire une procédure d'enquête publique. Dans ce cadre, une étude hydraulique plus fine pourrait être envisagée. Parallèlement, les données collectées par le SMBVLB (débits sur cours d'eau et relevés piézométriques sur la nappe Plioquaternaire), bien qu'elles soient ponctuelles, pourraient permettre d'appréhender les flux issus des bassins versants.	-
		2.1.3 Approfondir les connaissances sur les prélèvements	Les données relatives aux prélèvements en eau (irrigation, industries, eau potable) en 2014 ont été collectées par l'animatrice du SAGE sur le SIE Adour-Garonne. Les Syndicats d'eau potable ont également été sollicités pour récupérer les données de prélèvements en eau potable de 2016, ainsi que l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) pour les données de prélèvements agricoles. Un partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est envisagé pour compiler l'ensemble des données en vue d'alimenter leur outil de modélisation et permettre d'appréhender l'impact des prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages.	Le bilan des volumes prélevés en 2014 est le suivant sur les 27 communes du territoire : - eau potable : les prélèvements se distinguent entre eau de surface (5 218 984 m ³) et nappes profondes (7 320 248 m ³), - agriculture : les prélèvements sont majoritairement effectués dans la nappe Plioquaternaire (à hauteur de 67 031 175 m ³), - industries : les prélèvements s'effectuent majoritairement en eau de surface (10 602 380 m ³) et dans la nappe Plioquaternaire (4 337 979 m ³). La comparaison des données 2014, avec les données de l'état initial du SAGE de 2011 montre une hausse des prélèvements pour l'eau potable en de surface (+ 2 000 000 m ³), une baisse des prélèvements agricoles dans la nappe Plioquaternaire (- 8 000 000 m ³), une baisse des prélèvements industriels en eau de surface (-1 300 000 m ³) et dans la nappe Plioquaternaire (-7 000 000 m ³).
		2.1.4 Améliorer les connaissances sur les échanges entre les ressources en eau superficielles et souterraines, et quantifier l'impact généré par les prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages	Le SMBVLB vient de lancer une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born dans le cadre de laquelle un diagnostic fin va être conduit sur les cours d'eau complété par des mesures de débits et également par des relevés piézométriques sur la nappe Plioquaternaire. L'ensemble des données collectées seront transmises au BRGM en vue d'alimenter leur outil de modélisation et permettre d'appréhender l'impact des prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages.	-
Objectif 2.2. Formaliser et réviser le règlement d'eau	2.2.1 Formaliser le projet de règlement d'eau approuvé par la CLE le 18 juin 2010 et le 21 février 2014, et en prévoir la révision	La DDTM des Landes souhaite que le projet de Règlement d'eau s'appuie sur une étude d'impacts nécessaire pour conduire une procédure d'enquête publique. A l'issue de celle-ci le projet sera entériné par un Arrêté interdépartemental portant sur l'ensemble des ouvrages et des gestionnaires.	Un bilan du suivi mensuel des niveaux des plans d'eau, relevé par le biais du SIRIL, est mis à disposition sur le site internet du SAGE et de la Communauté de Communes des Grands Lacs. Les données brutes du SIRIL sont accessibles via un code d'accès sur alyane.	
	2.2.2 Définir des débits minimums biologiques	La DDTM des Landes souhaite que le projet de Règlement d'eau s'appuie sur une étude d'impacts nécessaire pour conduire une procédure d'enquête publique. Dans ce cadre, une étude de définition des débits minimums biologiques pourrait être envisagée.	Depuis fin août 2016, les niveaux des plans d'eau sont en dessous de la cote d'étiage proposée dans le projet de Règlement d'eau (20,50 m NGF pour le lac de Cazaux-Sanguinet, 20,10 m NGF pour le lac de Parentis-Biscarrosse), hormis sur l'étang d'Aureilhan où il avoisine 6,25 m NGF (lié à la manœuvre de l'ouvrage). L'absence de précipitations a induit une baisse significative des niveaux des plans d'eau. Les gestionnaires ont assuré le maintien de débits minimums sur les courants et canaux.	
	2.2.3 Développer les échanges entre les acteurs amont et aval	Tous les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs sont équipés du SIRIL permettant de suivre les niveaux des plans d'eau, les débits transitants, etc. Une convention est passé entre la CdC des Grands Lacs et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour l'écluse de la Teste. Des réflexions sont en cours, dans le cadre du projet de Règlement d'eau, afin que le SIBA devienne compétent sur les ouvrages de la Base aérienne (en lien avec la compétence GEMAPI).	-	
Objectif 2.3. Prévenir les risques d'inondation	2.3.1 Favoriser la maîtrise du risque inondation dans les zones soumises à l'influence du marnage des plans d'eau	La DDTM des Landes souhaite que le projet de Règlement d'eau s'appuie sur une étude d'impacts nécessaire pour conduire une procédure d'enquête publique. Dans ce cadre, une étude des zones inondables situées en bordure de lacs pourrait être envisagée.	-	
Objectif 2.4. Favoriser une utilisation raisonnée et économe de l'eau	2.4.1 Favoriser la mise en place de systèmes économes en eau et la réutilisation des eaux pluviales	Les enquêtes conduites auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet vont permettre de préciser s'ils sont munis de dispositifs d'optimisation de l'irrigation.	-	
	2.4.2 Sensibiliser l'ensemble des usagers aux économies d'eau	-	-	
	2.4.3 Rationaliser l'emplacement des points de prélèvements en eau, notamment pour prévenir le risque d'atteinte aux milieux et les pénuries	-	-	

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions au 2 ^{ème} semestre 2016	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux Objectif 3.1. Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau	3.1.1 Favoriser les échanges entre les structures impliquées dans la gestion et l'entretien des cours d'eau	Le SMBVLB et le SIBA ont engagées des réflexions autour la compétence GEMAPI.	-
	3.1.2 Accompagner la mise en place de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire	Le SMBVLB vient de lancer une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born.	L'évolution de qualité physique des cours d'eau sera appréhendée à un instant t0 dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, puis suivie dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau.
	3.1.3 Optimiser le fonctionnement des cours d'eau en garantissant un bon entretien des ripisylves et une gestion raisonnée des embâcles	Le SMBVLB vient de lancer une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born dans le cadre de laquelle le programme de gestion sera défini.	
	3.1.4 Inventorier/cartographier les zones sujettes aux phénomènes d'érosion	Le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born vient de lancer une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born dans le cadre de laquelle les zones sujettes à érosion pourront être répertoriées. Sur les plans d'eau, ceci mériterait d'être complété par un suivi de l'évolution de l'état d'érosion des berges.	Sur le Bassin d'Arcachon des actions « cours d'eau propres » sont lancées par les associations membres de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA).
	3.1.5 Lutter contre les phénomènes d'érosion critiques et d'ensablement notamment en définissant une charte des bonnes pratiques/des règles d'entretien des fossés	Le SMBVLB vient de lancer une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, comprenant une étude hydraulique fine du bassin versant du Canteloup. Cette étude permettra notamment d'appréhender les phénomènes de transport sédimentaire et de parvenir à définir une Charte d'entretien des fossés.	Les données collectées dans le cadre de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup seront croisées avec les volumes extraits dans le bassin dessableur.
	3.1.6 Promouvoir et compléter les opérations curatives mises en place sur le territoire en matière de lutte contre l'ensablement et le comblement des plans d'eau	En 2016, le bassin dessableur du Nasseys (bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse) et du Canteloup (bassin versant de l'étang d'Aureilhan) ont été entretenus par le Syndicat mixte Géolandes.	L'analyse des volumes extraits des bassins dessableurs par le Syndicat mixte Géolandes depuis leur création montre que : - l'étang d'Aureilhan, le plus petit plan d'eau, est le plus sujet aux phénomènes d'ensablement, du fait d'un bassin versant très étendu comparativement à celui des lacs de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse. Les volumes extraits sur le bassin dessableur de l'Escource (3 300m ³ en moyenne interannuelle, entretenu très régulièrement en moyenne tous les 1 à 2 ans) sont les plus importants puis sur le Canteloup (1 150m ³ en moyenne interannuelle, entretenu tous les 2 ou 3 ans en moyenne). Le bassin dessableur du courant de Sainte-Eulalie n'a pas été entretenu depuis 2007. - le bassin dessableur du Nasseys, sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse est entretenu très régulièrement depuis 1996, voire quasiment chaque année depuis 2013. La moyenne interannuelle de volumes extraits est 1 080 m ³ . - le lac de Cazaux-Sanguinet, présentant le plus grand volume et la superficie de bassin versant la moins étendue, est le moins sujet à ces problématiques. La moyenne interannuelle de volumes extraits du bassin dessableur de la Moulette situé sur la Gourgue depuis 2007 est de 90 m ³ . Il est entretenu régulièrement en moyenne tous les 1 ou 2 ans depuis 2007. Ces problématiques d'ensablement vont être appréhendées au travers de l'étude hydraulique conduite sur le bassin versant du Canteloup. Ces données mériteraient d'être croisées et couplées avec un suivi des relevés bathymétriques pour apprécier l'évolution de superficie et de la profondeur de plans d'eau sauvegardées.
	3.1.7 Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique	En 2016, le SIBA a été sollicité par les communes pour conduire une étude fine de « maîtrise d'œuvre pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des travaux de mise en sécurité des seuils et écluses du canal des Landes et le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau ». Le Bureau d'études Egis Eau a été mandaté pour conduire ce travail. Dans ce cadre, il doit réaliser un diagnostic structurel des ouvrages, apprécier les risques de rupture potentielle et les responsabilités, et suivre les travaux. Des réflexions sont également engagées sur l'ouvrage de la Mole à Sanguinet et sur l'étang des Forges à Pontenx-les-Forges.	Les travaux de restauration de la continuité écologique sur le canal des Landes viennent tout juste de débiter, il est donc impossible à ce stade d'analyser les gains pour le milieu.
Enjeu 3 – Préservation et restauration de la qualité écologique des milieux Objectif 3.2.	3.2.1 Développer le réseau de suivi de la faune piscicole	La Fédération de Pêche des Landes a réalisé de nombreuses pêches électriques sur les cours d'eau du territoire dans le cadre de la réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG), aujourd'hui approuvé. Actuellement ce travail se poursuit par des diagnostics des zones de frayères à brochets. Dans ce cadre, un projet de restauration de zones humides, réalimenté par le Nasseys, est en cours d'étude avec le SMBVLB. Dans le cadre des concours de pêche, l'Université de Bordeaux a pu récupérer un grand nombre de poissons pour conduire ses travaux sur la « Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains » (CLAQH).	Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés de la p.39 à 56 du PAGD, avec une analyse des paramètres déclassant et des éventuels facteurs de cause à effet. Ainsi, les paramètres hydrobiologiques régulièrement déclassés sont les suivants : - sur la Gourgue et sur le courant de Mimizan l'Indice Biologique Global (IBG) - sur l'étang de Parentis l'Indice Phytoplancton Lacustre (IPL) et chlorophylle a, mais qui s'améliorent en 2014, - sur le ruisseau des Forges l'Indice Poisson Rivière (IPR), - sur l'étang d'Aureilhan l'Indice Phytoplancton Lacustre (IPL) et chlorophylle a. L'analyse des dernières données 2015, disponibles sur le SIE Adour-Garonne pour les masses d'eau de type « cours d'eau » montrent les mêmes tendances.
	3.2.2 Accompagner la mise en œuvre du programme d'actions des PDPG en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques et de gestion de la ressource piscicole	La Fédération de pêche des Landes réalise des diagnostics des zones de frayères à brochets. Dans ce cadre, un projet de restauration de zones humides, réalimenté par le Nasseys, est en cours d'étude avec le SMBVLB. Le travail engagé sur le Marais de Laouadie à Biscarrosse se poursuit.	Le travail engagé sur le Marais de Laouadie se poursuit avec de bons résultats sur l'évolution des peuplements de brochets.
	3.2.3 Assurer une veille sur les milieux et les espèces remarquables	En 2014 un suivi des communautés végétales à Isoétides a été réalisé par la CdC des Grands Lacs, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA). En 2017, le travail du CBNSA portera sur les plans d'eau arrière littoraux. Ces études pourraient servir de support pour étudier l'influence du marnage (en lien avec le projet de Règlement d'eau) sur les communautés végétales rivulaires. La CdC des Grands Lacs assure un suivi des dossiers et des documents d'urbanisme en cours de réalisation/modification/révision sur le territoire afin de s'assurer de l'absence d'incidences sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ». Le SCOT du Born est actuellement en cours de réalisation. Dans ce cadre, la cartographie des trames verte et bleue du Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE) est en train d'être affinée pour identifier les espaces remarquables.	-

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions au 2 ^{ème} semestre 2016	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire	3.3.1 Affiner/compléter l'inventaire des zones humides, et caractériser leurs fonctions, leurs services rendus et leur fonctionnement	La cartographie des zones humides effectives du SAGE a fait l'objet de mise à jour régulière depuis la 1 ^{ère} validation par les membres de la Commission Locale de l'Eau le 21 février 2014. Les travaux entrepris sous la forme de projet tutoré, conduit en partenariat avec le Conseil Départemental des Landes et la CdC des Grands Lacs, en 2015/2016 et 2016/2017 ont permis de compléter la cartographie des habitats et les espèces recensées sur l'étang des Forges, sur 2 complexes de lagunes situées sur Pontenx-les-Forges et sur une lagune située sur la commune de Sainte-Eulalie-Born. Dans ce cadre, l'état de conservation de ces zones humides a pu être précisé et des propositions de gestion ont été présentées aux propriétaires.	Sur le territoire du SAGE, 5 lagunes sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes, notamment sur les communes de Parentis-en-Born, de Pontenx-les-Forges, d'Escource et de Sainte-Eulalie-en-Born. Les travaux proposés aux propriétaires devraient permettre d'améliorer l'état de conservation de ces sites.
	3.3.2 Compléter l'inventaire des zones humides prioritaires	La cartographie des zones humides prioritaires, sur laquelle s'appuie les règles n°3 et 4 du Règlement du SAGE a été validée par les membres de la CLE le 20 mai 2016, et entérinée par l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016. Les travaux conduits dans le cadre des projets tutorés (étang des Forges et lagunes) concernent ces zones humides prioritaires.	-
	3.3.3 Mettre en œuvre et compléter les programmes d'actions visant à protéger, gérer et restaurer les zones humides prioritaires	Les travaux entrepris sous la forme de projet tutoré, conduit en partenariat avec le Conseil Départemental des Landes et la CdC des Grands Lacs, en 2015/2016 et 2016/2017 ont permis de compléter la cartographie des habitats et les espèces recensées sur l'étang des Forges, sur 2 complexes de lagunes situées sur Pontenx-les-Forges et sur une lagune située sur la commune de Sainte-Eulalie-Born. Dans ce cadre, l'état de conservation de ces zones humides a pu être précisé et des propositions de gestion ont été présentées aux propriétaires. Un plan de gestion simplifié du Courant de Sainte-Eulalie, sur le site du Conservatoire du littoral, est en cours de réalisation par l'Office National des Forêts (ONF). Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine poursuit son travail dans le cadre du Plan de gestion de la Base aérienne n°120 de Cazaux. Dans ce cadre des travaux seront effectués, notamment pour augmenter les populations de Gentiane pneumonanthe et d'Azuré des mouillères. Les travaux engagés par les Fédérations de chasse et de pêche des Landes et l'Association des Chasseurs Gestionnaire de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) et les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sur les zones humides se poursuivent (Marais de Laouadie, du Born, d'Aureilhan, etc.).	Sur le territoire du SAGE, 5 lagunes intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes, notamment sur les communes de : - Parentis en Born, où les travaux entrepris dans le cadre du chantier école devraient permettre d'améliorer l'état de conservation du site, - Pontenx les Forges où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré de 2015/2016 a été validé et devrait être mis en œuvre en 2017, - Escource où le plan de gestion est en cours de validation par la Compagnie des Landes, - Sainte Eulalie en Born, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2016/2017 est en cours de validation par M. LAPARADE et le SIVOM des cantons du pays de Born. Les travaux engagés par les Fédérations de chasse et de Pêche des Landes, en partenariat avec la commune de Biscarrosse sur le Marais de Laouadie (réouverture du milieu et mise en place d'un ouvrage régulateur) ont permis de diversifier la mosaïque d'habitats, d'améliorer les potentialités d'accueil pour les oiseaux et les poissons (augmentation des captures d'anguilles et de brochetons). Les actions engagées par la Fédération de Chasse des Landes, l'ACGELB et les ACCA sur les Marais du Born, le Marais d'Aureilhan et l'étang de Bias (maintien de conditions hydrauliques satisfaisantes, pâturage des prairies humides, etc.) ont permis d'améliorer les potentialités d'accueil pour diverses espèces inféodées aux zones humides sur ces sites.
	3.3.4 Limiter les prélèvements à proximité des zones humides, et définir des règles à respecter	-	-
	3.3.5 Assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation/protection des zones humides	L'animatrice assure un suivi des documents d'urbanisme en cours de réalisation/modification/révision sur le territoire afin que la cartographie des zones humides soit prise en compte : SCOT du Born, PLU de la Teste de Buch, PLU de Gujan-Mestras, PLU de Gastes, PLU de Lûe, PLU d'Ychoux, PLU de Pontenx-les-Forges et PLU d'Aureilhan.	La cartographie des zones humides a été prise en compte dans le PLU de Gujan-Mestras arrêté le 8 décembre 2016 où elles sont identifiées en « Eléments à protéger pour des motifs écologiques ».
	3.3.6 Limiter tout projet d'aménagement ou de modification d'occupation du sol impactant les zones humides	L'animatrice assure une veille sur les projets en cours sur le territoire susceptibles d'impacter les zones humides (suivi des dossiers de déclaration, émission d'avis sur les dossiers d'autorisation, chantiers forestiers signalés via l'alerte de foredata, etc.). Le SMBVLB et la Communauté de Communes des Grands Lacs sont régulièrement sollicités par les porteurs de projet pour les orienter dans le cadre de l'établissement de mesures compensatoires.	La CLE a émis un avis sur le dossier d'autorisation du camping de la Clairière à Saint-Paul-en-Born.
Objectif 3.4. Accroître les connaissances et agir sur les espèces invasives	3.4.1 Inventorier les espèces invasives sur le territoire	Les diagnostics sur les espèces invasives présentés sur les plans d'eau du territoire sont réalisés en interne par les CdC des Grands Lacs et de Mimizan, avec l'appui du Syndicat mixte Géolandes. En 2015/2016 ce travail a été complété par l'IRSTEA dans le cadre d'un projet de recherche « Amélioration de l'évaluation de l'état écologique des lacs aquitains ». Ceci a fait l'objet du rapport « Distribution spatiale des herbiers d'hydrophytes exotiques dans les grands lacs d'Aquitaines ». Sur les cours d'eau, un recensement des espèces invasives sera effectué dans le cadre l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du bassin versant des lacs du Born.	Les analyses conduites par la CdC des Grands Lacs montrent : - sur le lac de Cazaux-Sanguinet : depuis 2013 les herbiers de Jussie tendent à progresser sur de nouvelles zones en faible abondance, abondance qui tend à diminuer sur les secteurs habituels ; le Lagarosiphon major et le Myriophylle du Brésil (présent sur des secteurs isolés) restent stables. - sur le petit étang de Biscarrosse : depuis 2011 la Jussie tend à régresser sur les rives Sud et Est les plus colonisées mais se développe au Nord ; le Lagarosiphon major progresse sur les rives Sud et Est tandis qu'il régresse sur les zones où il était historiquement répandu. L'Egerie dense commence également à être observée. - sur le lac de Parentis-Biscarrosse : la population d'Egerie dense a doublé depuis 2013 (absente en 2010) et l'espèce se développe sur tout le lac, voire même au point de supplanter le Lagarosiphon major en régression (inventorié uniquement sur la rive Sud-Est) ; le nombre de secteurs occupé par la Jussie tend à régresser et les stations de Myriophylle du Brésil tendent à augmenter. - sur l'étang d'Aureilhan : l'Egerie dense est observée depuis 2016 et s'étend depuis la rive ouest où elle est abondante ; depuis 2013 la Jussie tend à régresser notamment sur l'anse de Saint-Paul-en-Born, le Lagarosiphon major tend à régresser hormis sur la rive Est et le Myriophylle du Brésil progresse sur la quasi-totalité du plan d'eau.
	3.4.2 Poursuivre les opérations de gestion des espèces invasives	Des opérations d'arrachage mécanique ou manuelle sont réalisées chaque année sur les plans d'eau du territoire (CdC des Grands Lacs et de Mimizan, Syndicat mixte Géolandes, Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), ACGELB, etc.)	Il est difficile d'appréhender l'impact des opérations de gestion des espèces invasives dans la mesure où les processus de développement et de régression de chacune des espèces précédemment évoqués dépendent de divers paramètres physiques variables.
	3.4.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux problématiques des espèces invasives	Des enquêtes ou actions de communication seront lancées par le SMBVLB en 2017 auprès des jardineries/aquariophilies pour les sensibiliser aux problématiques des espèces invasives.	-

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions au 2 ^{ème} semestre 2016	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 4 – Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale	Objectif 4.1. Limiter les conflits d'usage	4.1.1 Favoriser la communication entre usagers	Les problématiques liées aux conflits d'usages ont pu être abordées lors des réunions avec les riverains de la Gourgue et du lac de Cazaux-Sanguinet notamment au regard de la gestion des niveaux du lac, nécessitant notamment la prise en compte des enjeux amont/aval et de l'ensemble des usagers.	-
	Objectif 4.2. Gérer le tourisme et encadrer les activités et les loisirs	4.2.1 Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des eaux et au respect de l'environnement, et définir des règles de bonne conduite	<p>Chaque année la CdC des Grands Lacs, en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OIT) de Mimizan et le SMBVLB organise des sorties dans le cadre de la journée mondiale des zones humides. En début d'année 2016, 2 sorties ont été organisées sur le Marais de Laouadie à Biscarrosse et sur la Maillouyère à Mimizan.</p> <p>Elles ont été complétées par une animation auprès de 3 classes de CE1 de l'école primaire de Parentis-en-Born en mai 2016.</p> <p>La CdC des Grands Lacs, dans le cadre de Natura 2000, a également réalisé pour chaque plan d'eau des posters d'information qui pourront être mis en place sur sites en vue de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux.</p> <p>Diverses informations sont relayées par le biais du site internet du SAGE et du site Natura 2000, et plus largement par les communes et communautés de communes du territoire, etc.</p> <p>A l'issue des enquêtes réalisées auprès des plaisanciers, le SMBVLB et la CdC des Grands Lacs lanceront en 2018 une campagne de communication sous forme de panneaux d'information sur le respect des bonnes pratiques (gestion des déchets, réglementation, etc.) et de cartes postales.</p>	-
		4.2.2 Trouver un juste équilibre entre l'utilisation d'engins motorisés et le bon état des plans d'eau	<p>Les enquêtes lancées auprès des plaisanciers des lacs de Cazaux-Sanguinet, de Parentis-Biscarrosse et de l'étang d'Aureilhan vont permettre de recenser les pratiques et les besoins en termes d'équipements (station de carénage, lavage, vidange, etc.), et les éventuels impacts liés aux activités (ex : utilisation d'antifouling, rejets éventuels, vétusté et puissance des moteurs, etc.)</p> <p>Ces résultats permettront de poser un diagnostic et d'alimenter les débats en CLE, en vue d'envisager de futures actions.</p>	-

D. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : avis de la CLE

Par courrier en date du 6 septembre 2016, le SMBVLB a été sollicité, en tant que structure porteuse du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, afin que la CLE (ou par délégation au Bureau de la CLE) émette un avis sur le dossier de demande d'autorisation (régularisation) concernant l'aménagement d'un merlon de protection contre les inondations sur le pourtour du camping de la « Clairière » à Saint-Paul-en-Born.

Ce dossier s'articule autour de deux documents, le dossier initial datant de décembre 2015, complété par un 2^{ème} dossier de régularisation datant de juillet 2016, suite à une demande de complément de la part de vos services.

Les deux dossiers ont été étudiés par les membres du Bureau de la CLE du SAGE qui ont émis un avis de compatibilité du projet avec le PAGD et de conformité avec le règlement du SAGE, avec une réserve et une recommandation portant notamment sur l'absence de données d'inventaires précises (zones humides, Natura 2000, enjeux faune/flore) et l'absence d'analyse des incidences éventuelles.

E. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : compléments sur le site internet du SAGE et information

La disposition tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » du SAGE prévoit la création d'un site internet dédié au SAGE.

Depuis le début d'année 2016, le site internet du SAGE est en ligne : www.sage-born-et-buch.fr et a été présenté aux membres de la CLE lors de la séance plénière de la CLE n°14 du 28 janvier 2016 à Sanguine.

De nombreux articles ont pu être complétés par l'animatrice, avec des rubriques dédiées au « SAGE » (présentation de la démarche, documents du SAGE validés, comptes rendus et diaporamas de réunions, etc.), à la présentation du territoire (ressources en eau, milieux naturels, zonages écologiques, usages, etc.), aux actualités, etc. La vidéo du SAGE, réalisée par l'ALPI en fin d'année 2015, ainsi que l'interface cartographique interactive réalisée par le GIP ATGeRI y sont également consultables.

A l'issue de la phase d'élaboration du SAGE, marqué par la parution de l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE, le Syndicat mixte Géolandes a sollicité les communautés de communes et les communes afin qu'elles fassent figurer un article dédié à la validation du SAGE et au changement de structure porteuse, et afin qu'elles valorisent les travaux conduits sur la vidéo du SAGE et sur l'interface cartographique.

Durant le 2^{ème} semestre de l'année 2016, le l'animatrice du SAGE a poursuivi ce travail en complétant le site internet avec de nombreux articles, des images, des références vidéos. Des visualiseurs simplifiés ont également été créés au sein de certains articles.

Lors de la réunion du 05 septembre 2016, les réflexions conduites avec le GIP ATGeRI sur l'évolution de la cartographie interactive du SAGE se sont poursuivies. Le SMBLVB et les membres du GIP ATGeRI se sont accordés pour l'année 2017 :

- à compléter le visualiseur actuel selon les données listées dans cahier des charges initial, notamment en se partageant le travail (recherche des couches SIG et des métadonnées associées). Le fichier complété par l'animatrice du SAGE a été transmis au GIP ATGeRI dès le 12 septembre 2016.
- voire à restructurer la cartographie actuelle en un visualiseur expert et en 3 visualiseurs thématiques simplifiés.

Une enveloppe de 3000 € est allouée à ce projet pour l'année 2017.

F. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : SCOT et PLU

Conformément au Code de l'urbanisme, les SCOT (tous en cours d'élaboration ou de modification) et les PLU du territoire doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE dans les 3 ans suivant son approbation, soit d'ici fin juin 2019.

Dans ce cadre, l'animatrice veille à la bonne prise en compte des dispositions du SAGE.

Pour cela, l'animatrice du SAGE a rappelé à plusieurs reprises, au cours des réunions de SCOT et de PLU, et par courriels a adressé aux communautés de communes et aux communes du territoire les dispositions du SAGE à prendre en compte dans les documents d'urbanisme :

- Disposition tr 2.3 « Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs de SCOT/documents d'urbanisme » (p.97 sur le document).
- Disposition 1.1.3 « Identifier et maîtriser les rejets directs et/ou diffus en lien avec les activités actuelles ou passées » (p.127 sur le document), notamment concernant le recensement et la prise en compte des sites et sols pollués, et des anciennes décharges.
- Disposition 1.4.1 « Prévenir les risques de pollution d'origine domestique en favorisant une optimisation de l'assainissement » (p. 153)
- Disposition 1.4.4 « Favoriser la maîtrise et l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement via la mise en place de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales » (p. 167) + Règle n°1 du Règlement du SAGE.
- Disposition 2.3.1 « Favoriser la maîtrise du risque inondation dans les zones soumises à l'influence du marnage des plans d'eau » (p.197).
- Dispositions 2.4.1 « Favoriser la mise en place de systèmes économes en eau et la réutilisation des eaux pluviales » (p. 201),
- Disposition 3.2.3 « Assurer une veille sur les milieux et les espèces remarquables » (p.249), notamment avec la prise en compte des trames verte et bleue (ex : mise en place d'une bande tampon autour des cours d'eau, etc.).
- Disposition 3.3.1 « Affiner/compléter l'inventaire des zones humides, et caractériser leurs fonctions, leurs services rendus et leur fonctionnement » (p.253), visant notamment à réaliser des diagnostics écologiques supplémentaires dans le cadre de l'étude environnementale des PLU pour affiner la cartographie des zones humides à échelle cadastrale.
- Disposition 3.3.5 « Assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation/protection des zones humides » (p.265).

Lors de la séance plénière n°15 de la CLE du SAGE (diapos 40 à 45) l'animatrice a expliqué comment les dispositions du SAGE sur les zones humides pourraient être prises en compte dans chacun des documents constitutifs des SCOT et des PLU. Il a également été proposé des zonages dans lesquels pourraient être compris les zones humides inventoriées, et des règles associées.

Le compte-rendu et le diaporama de cette séance sont consultables sur le site internet du SAGE: <http://www.sage-born-et-buch.fr/SAGE/Comptes-rendus-et-Diaporamas/Commissions-Locales-de-l-Eau/Commission-Locale-de-l-Eau-n-15>

Une autre possibilité envisageable, réalisée dans le cadre du PLU de Gujan-Mestras adopté le 8 décembre 2016 est d'identifier/qualifier ces milieux remarquables sur les cartes du PLU (ex : au même titre que les Espaces Boisés Classés) et de définir une Disposition générale dans le Règlement du PLU

Dans le PLU de Gujan-Mestras, les zones humides sont identifiées en « Eléments à protéger pour des motifs écologiques ». Dans les DISPOSITIONS GENERALES du Règlement, SECTION I NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL il est précisé :

« Dans les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques délimités au plan de zonage ou en annexes du PLU (notamment les installations relevant des directives européennes dites SEVESO), les occupations et utilisations du sol peuvent être interdites conformément à la réglementation en vigueur, aux fins de protéger les biens et les personnes contre les risques »).

- Disposition 3.3.6 « Limiter tout projet d'aménagement ou de modification d'occupation du sol impactant les zones humides » (p.269).

Conformément à la disposition tr 2.3 « Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs de SCOT / documents d'urbanisme » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance », durant le 2^{ème} semestre de l'année 2016 l'animatrice a été associée à diverses réunions concernant :

- le SCOT du Born,
- le PLU de Gujan-Mestras,
- le PLU de Lüe,
- le PLU d'Ychoux,
- le PLU de Gastes.

En amont de ces réunions, une partie du temps de travail de l'animatrice a été consacré à une relecture préalable des documents concernés.

G. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : réunions de la CLE

✚ Séance plénière de la CLE n°17 du 22 septembre 2016 à Sanguinet

La séance plénière n°17 de la CLE du SAGE était une CLE informative destinée à dresser un bilan sur la qualité des eaux du territoire du SAGE et à présenter les enquêtes programmées sur le territoire en 2017. (Voir paragraphe J)

Complémentairement aux interventions de l'animatrice du SAGE, le SIBA a présenté les **enquêtes « phyto »** conduites depuis 2010 **dans le cadre du réseau REPAR (pesticides)** auprès des différents usagers sur le Bassin d'Arcachon et ses bassins versants.

La séance s'est suivie d'une visite de la station d'eau potable de Larrigade à Biscarrosse, animée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Parentis.

Ainsi, cette séance a permis de faire état de l'avancement :

- de la disposition tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire »,
- de la disposition 1.1.1 « Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines et notamment sur certaines substances »,
- de la disposition 1.1.4 « Contribuer à préserver la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon »,
- de l'objectif 1.3 « Sécuriser l'alimentation en eau potable, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif »,
- de la disposition 1.4.3 « Accompagner les usagers à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires »,
- de l'enjeu 4 « Maintien, développement et harmonisation des usages et organisation territoriale ».

H. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : lancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des bassins versants des lacs du Born

En début d'année 2016, l'animatrice du SAGE et le technicien rivières du SMBVLB ont rédigés un cahier des charges pour lancer une étude de définition d'une stratégie des gestions des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'Objectif 3.1 « Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau » de l'Enjeu 3 du SAGE « Protection, gestion et restauration des milieux naturels », et en particulier des dispositions :

- 3.1.2 « Accompagner la mise en œuvre de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire »,
- 3.1.3 « Optimiser le fonctionnement des cours d'eau en garantissant un bon entretien des ripisylves et une gestion raisonnée des embâcles »,
- 3.1.4 « Inventorier/cartographier les zones sujettes aux phénomènes d'érosion »,
- 3.1.5 « Lutter contre les phénomènes d'érosion critiques et d'ensablement notamment en définissant une charte des bonnes pratiques/des règles d'entretien des fossés » ;
- 3.1.7 « Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique ».

Présentation de l'étude

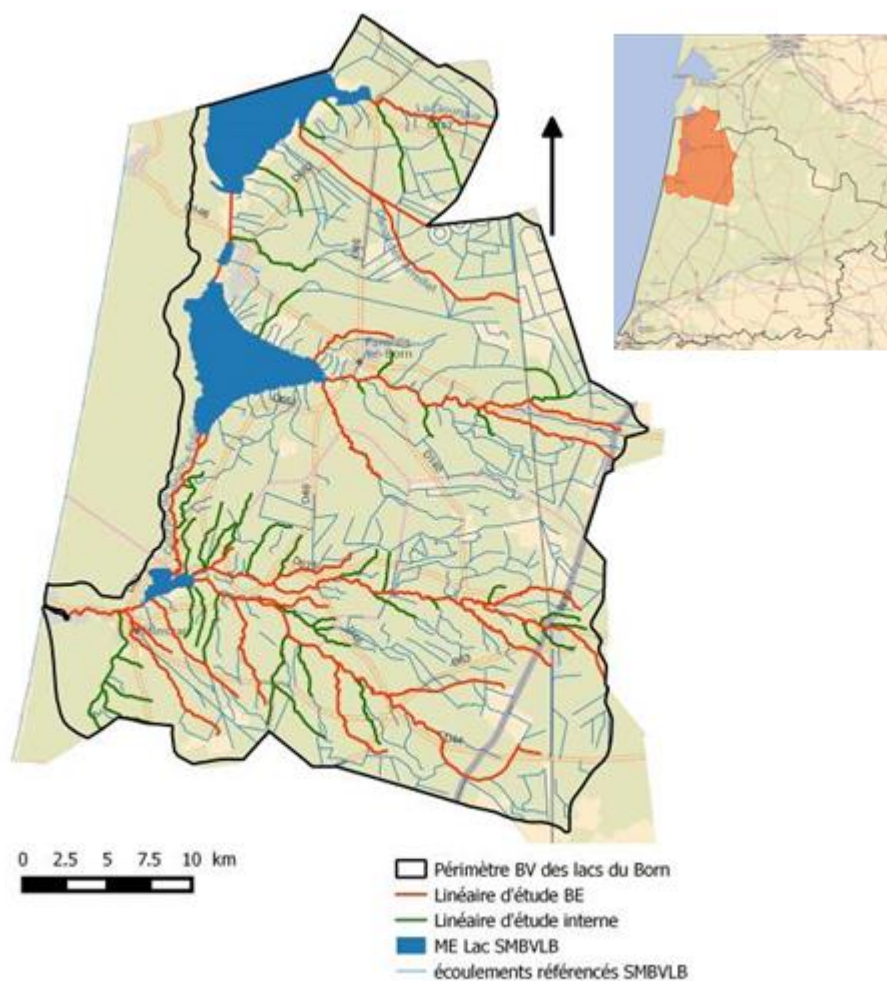
Cette étude s'articule en 2 volets :

1. une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau, dont l'objectif sera d'aboutir à la définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau.

Cette étude s'articulera en 3 phases successives tout au long desquelles les acteurs du territoire devront être associés :

- Phase 1 : synthèse des connaissances sur le fonctionnement et les enjeux coexistants sur l'espace rivière, qu'ils soient d'ordre économique, social ou environnemental.

Dans ce cadre, 230 km de cours d'eau seront diagnostiqués par le Bureau d'études et les 205 km de cours d'eau complémentaires par le technicien rivières du SMBVLB.



Périmètre de l'étude et du territoire d'intervention du SMBVLB

- Phase 2 : hiérarchisation des enjeux par les élus locaux, délimitation de l'espace de gestion, choix des objectifs opérationnels et des règles de gestion.
- Phase 3 : élaboration du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE), afin de définir les actions du SMBVLB. Ce programme sera associé à une Déclaration d'Intérêt Général, afin que le Syndicat puisse réaliser des travaux d'intérêt général sur l'ensemble des cours d'eau du territoire, notamment sur propriétés privées.

A l'issue de cette étude, le Syndicat pourra s'engager dans une phase opérationnelle et immédiate en termes de gestion de cours d'eau.

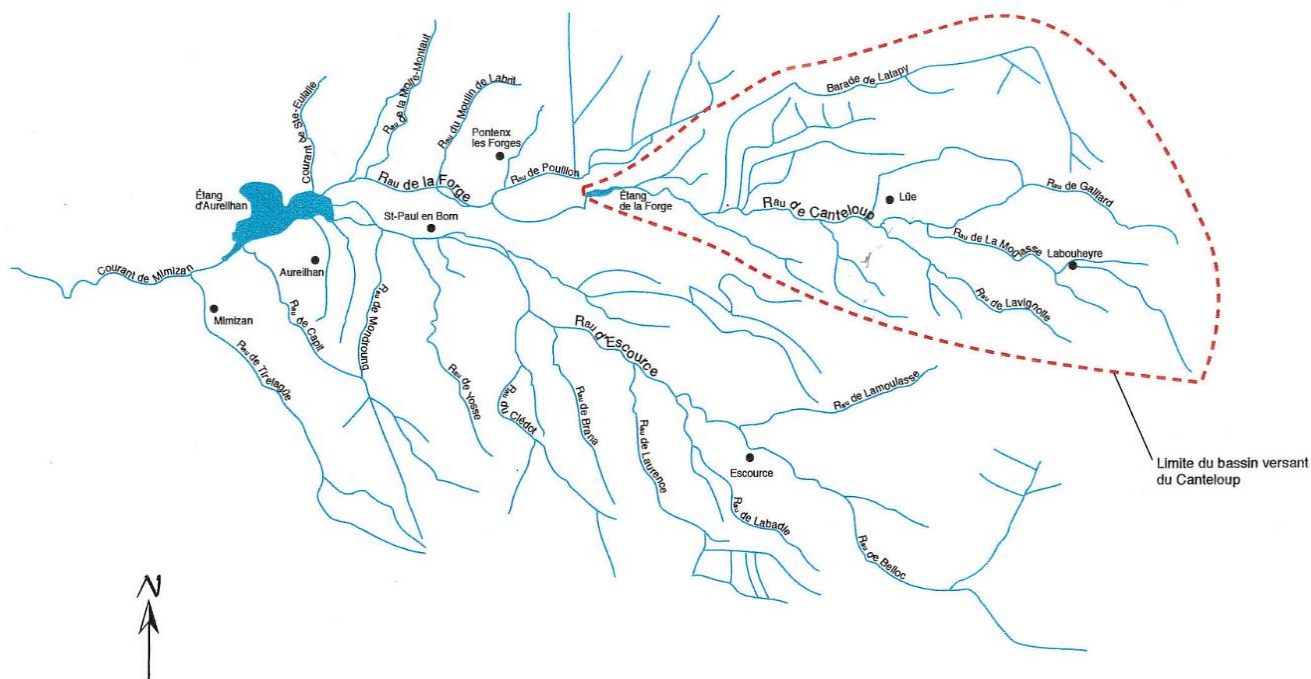
2. une étude hydraulique fine portant sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant du Canteloup, hors des cours d'eau reconnus par la Préfecture des Landes.

Cette étude doit permettre de comprendre les phénomènes d'érosion régressive et progressive, les flux sédimentaires et d'éventuels transferts de polluants vers les milieux aquatiques, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique.

Cette étude s'articulera autour de 3 phases successives :

○Phase 1 : Etat des lieux – Diagnostic (complémentaire à la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born)

Lors de ces diagnostics, le Bureau d'études précisera les dysfonctionnements rencontrés (état et dimensionnement des ouvrages hydrauliques, problèmes d'accès aux pistes forestières, inondations, etc.) et la présence d'éventuelles traces d'altération de l'état qualitatif du milieu.



Périmètre de l'Etude hydraulique sur le bassin versant du Canteloup :

○Phase 2 : Synthèse des dysfonctionnements rencontrés et propositions de solutions techniques.

Durant cette phase le Bureau d'études proposera de définir des sites pilotes caractéristiques, sur lesquels des dysfonctionnements hydrauliques et/ou qualitatifs ont pu être constatés et qui soient caractéristiques des différents contextes rencontrés (agricole, forestier, urbain, en fonction des pentes, etc.). Sur ces sites, des suivis qualitatifs et quantitatifs (protocole à définir par le Bureau d'études), et des expérimentations seront conduits par un prestataire externe.

A l'issue de ces expérimentations, le Bureau d'études dressera un listing complet des solutions techniques adaptées (nature de l'aménagement, dimensionnement des ouvrages, règles de calibrage des fossés, etc.) pour chacun des contextes. Ce travail, validé par les membres de la CLE, servira de support pour édicter une Charte des bonnes pratiques d'entretien des émissaires, en Phase 3.

○Phase 3 : Plan d'intervention, comprenant la rédaction de la Charte des bonnes pratiques d'entretien des émissaires. Sur cette base, le Bureau d'études proposera des solutions techniques adaptées en fonction des dysfonctionnements hydrauliques rencontrés (érosion, ensablement, inondations, mauvais état des ouvrages, etc.) par sous bassin versant, sur l'ensemble du bassin versant pilote.

Lancement du marché

Le lancement de cette étude a été validé lors du comité syndical du 07/04/2016. L'estimation budgétaire a été prévue comme suit :

- 80 000 € H.T pour l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau (PPGCE) du bassin versant des Lacs du Born,
- 20 000 € H.T pour l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup.

La consultation des entreprises a été lancée le 11 juillet 2016 selon la procédure adaptée, la date de remise des offres a été fixée au vendredi 12 août 2016.

Durant cette consultation, 26 dossiers ont été retirés et 3 offres ont été remises dans le délai imparti. **Le bureau d'études retenu par les membres du Comité Syndical est ECCEL ENVIRONNEMENT.**

Lancement de l'étude

Le 1^{er} Comité Pilotage (COPIL) de l'étude s'est réuni le 06 décembre 2016 à Pontenx-les-Forges, en présence des élus membres du Comité Syndical et des partenaires techniques (Agence de l'eau Adour-Garonne, DDTM des Landes, ONEMA, Conseil Départemental des Landes, Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), etc.).

Cette séance a permis au Bureau d'études de se présenter et de définir la méthodologie envisagée pour la réalisation de cette étude (diagnostic, cartographie, partage des missions avec le technicien de rivières, calendrier, etc.), notamment en s'appuyant sur des exemples concrets de prestations réalisées sur d'autres territoires.

Les membres du COPIL ont ainsi eu l'occasion d'apporter leurs points de vue et éventuelles interrogations afin de guider le Bureau d'études.

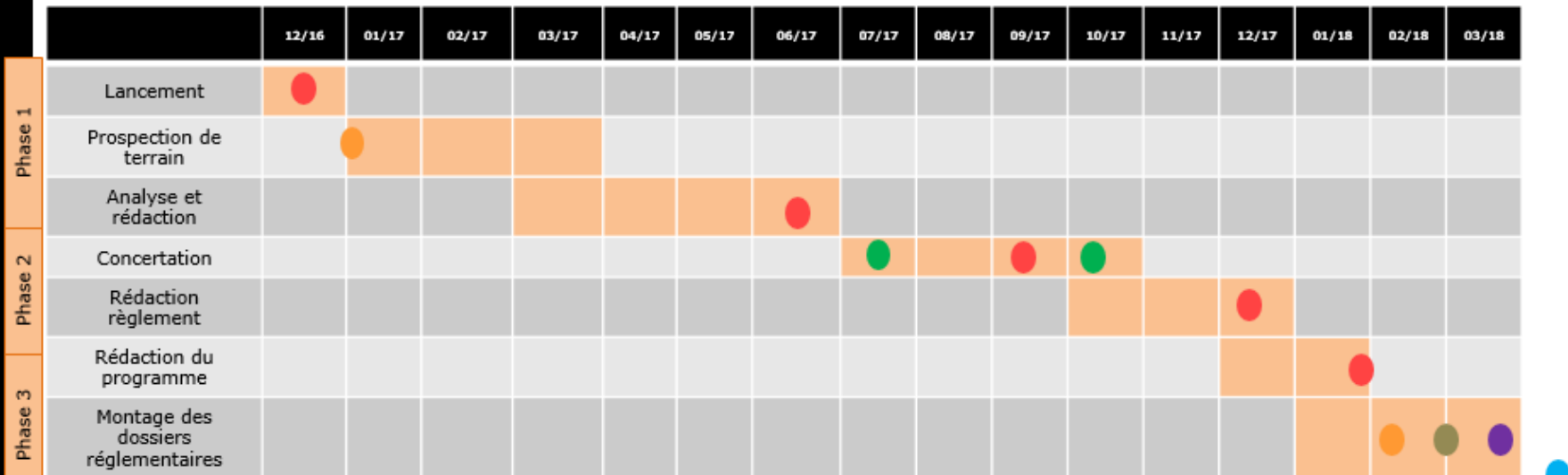
Perspectives

Les 1^{ères} phases des 2 études sont programmées en 2017, selon le calendrier suivant.

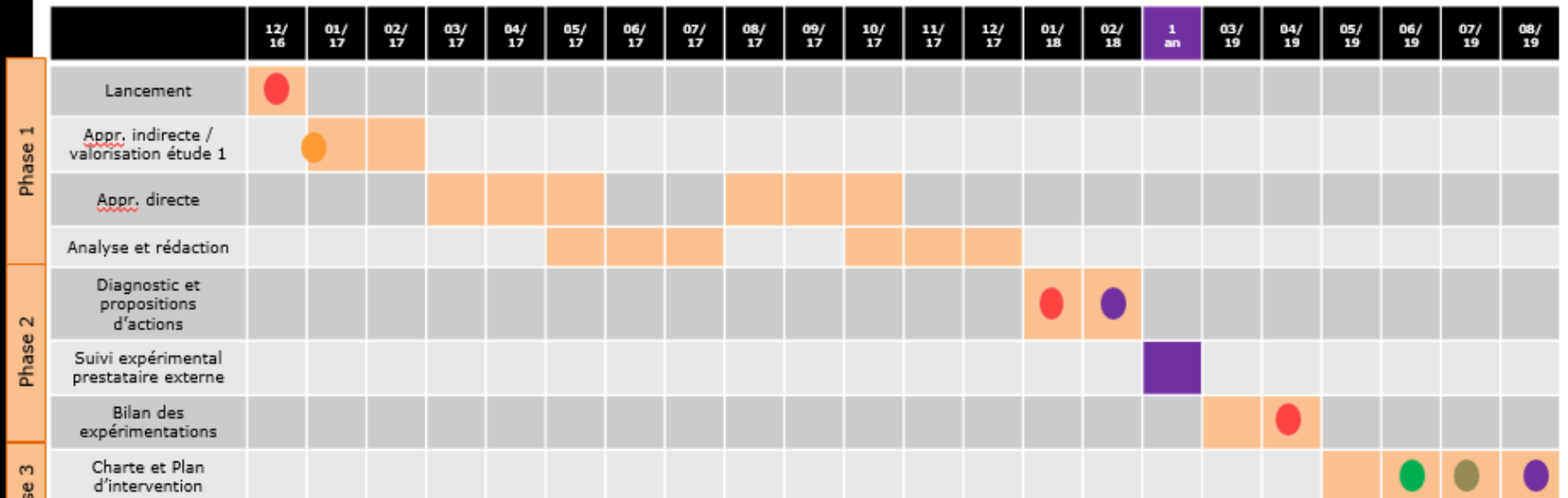
Dès le début de l'année 2017, le Bureau d'études formera l'animatrice du SAGE et le technicien rivières du SMBVLB à l'utilisation des outils cartographiques pour effectuer les relevés sur le terrain prévus pour être conduits en régie.

PLANNING - *Phasage et réunions*

- Comité restreint
- Comités de Pilotage
- Formation
- Réunion CLE
- R° publique
- Comité syndical



Durant l'enquête publique ●



06/12/2016

ECCEL Environnement

33

I. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : projet tutoré zones humides

Le SMBVLB a initié la conduite d'un projet tutoré « Diagnostic écologique de la zone humide de Cournascas – Sainte Eulalie en Born » avec les élèves du Master 2 « Sciences de la terre, Environnement et Ecologie » (STEE) de l'Université de Bordeaux.

Ce travail, co-encadré par l'animatrice du SAGE (Chloé ALEXANDRE) et par la chargée du projet Lagunes du Département des Landes (Valérie GUEGUEN) vise à répondre aux objectifs :

- du SAGE, dont la disposition 3.3.1 vise à améliorer les connaissances sur les zones humides : habitats naturels et espèces recensés, fonctions, services rendus, fonctionnement, état de conservation, vulnérabilité. La disposition 3.3.3, complémentaire à cette dernière, a pour objectif de mettre en œuvre et de compléter les programmes d'actions visant à protéger, gérer et restaurer ces milieux.
- du programme Lagunes, visant à engager une dynamique de préservation et de restauration des lagunes avec les différents acteurs de la forêt landaise, notamment par l'élaboration de plans de gestion simplifiés.

Le projet tutoré porte sur la zone humide de Cournascas, constituée d'une lagune et d'une mare artificielle, et située sur la commune de Sainte-Eulalie-en-Born, propriétés du SIVOM des cantons du pays de Born et de M. LAPARADE. La lagune est recensée dans la cartographie des zones humides du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et dans l'inventaire des lagunes du Conseil Départemental des Landes.

Pour ce projet, les objectifs sont :

- d'établir un état des lieux du site (contexte réglementaire, géologique et pédologique, inventaires faunistiques et floristiques, définition des fonctions et services rendus par les zones humides, évaluation des pressions, etc.),
- d'analyser les enjeux du site (évaluation de l'état de conservation, de la fonctionnalité des zones humides, de l'état d'évolution du site, des potentialités de restauration),
- d'aboutir à un plan de gestion/restauration des lagunes, précisant les modalités d'intervention et de suivi, le calendrier, les coûts et le plan de financement.

Le projet est conduit de septembre 2016 à janvier 2017, objectif de remise des rapports définitifs.

Durant cette période, les animatrices ont veillé à présenter les démarches liées au SAGE et au programme Lagunes, à guider les élèves et à suivre régulièrement l'avancée de leurs travaux (recherche de documents bibliographiques, contacts, accompagnement sur site, lecture des rapports intermédiaires, réunions, etc).

Perspectives en janvier 2017 : une intervention sera programmée devant les propriétaires, puis en CLE, et également devant les classes de Master1 et 2 en présence des membres du comité de pilotage.

J. Mise en œuvre de l'Enjeu 1 « Préservation de la qualité des eaux » et de l'Enjeu 4 « Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale » : lancement des enquêtes et perspectives 2017

Comme indiqué lors de la séance plénière n°17 du 22 septembre 2016, plusieurs enquêtes vont être programmées sur le territoire du SAGE en 2017 auprès de différentes catégories d'usagers (collectivités, agriculteurs, plaisanciers, jardineries/aquariophilies).

Ces enquêtes vont être réalisées en régie par l'animatrice du SAGE qui se chargera de rencontrer les acteurs concernés, de faire les analyses statistiques et de restituer les résultats en réunions.

Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre des dispositions :

- tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire »,
- 1.1.1 « Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines et notamment sur certaines substances »,
- 1.1.4 « Contribuer à préserver la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon »,
- 1.1.5 « Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques »,
- 1.3.1 « Sécuriser l'alimentation en eau potable, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif »,
- 1.4.2 « Améliorer les connaissances sur les épandages »,
- 1.4.3 « Accompagner les usagers à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires »,
- 3.4.3 « Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux problématiques des espèces invasives »,
- 4.2.2 « Trouver un juste équilibre entre l'utilisation d'engins motorisés et le bon état des plans d'eau ».

❖ Enquêtes auprès des communes

En 2017, l'animatrice du SAGE va s'employer à conduire des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités du territoire (communes et communautés de communes) hormis sur les communes limitrophes avec le SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » dont la surface urbanisée se situe sur ce territoire.

Sur la partie girondine du territoire, les communes de La Teste-de-Buch, de Gujan-Mestras et de Le Teich ont déjà été enquêtées dans le cadre du réseau REPAR par le SIBA. Ces communes, si elles souhaitent participer, seront réinterrogées en partenariat avec le SIBA.

Les thématiques abordées dans le questionnaire, visent l'entretien assuré par la collectivité, les traitements phytosanitaires, le stockage et la gestion des déchets phytosanitaires, les autres types de traitements et le lien entre « entretien et environnement ».

La méthodologie employée pour les enquêtes effectuées auprès des communes est la suivante :

- les questionnaires ont été envoyés aux collectivités en fin d'année 2016 afin qu'elles puissent collecter et synthétiser les pratiques des divers agents des services techniques,
- le questionnaire complété sera réceptionné au cours de rendez-vous individuels programmés avec les services techniques des différentes collectivités entre janvier et février 2017.

A l'issue des enquêtes, les analyses statistiques seront conduites en régie par l'animatrice du SAGE, avec une restitution prévue auprès des collectivités (élus et responsables des espaces verts) le 20 février 2017, puis en séance plénière de la CLE.

Sur la partie landaise du territoire, les données collectées seront transmises au Conseil Départemental des Landes et à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, en charges des dossiers de demande de subvention (conduite d'études, communication, achats de matériel).

❖ Enquêtes auprès des agriculteurs

En 2017, l'animatrice du SAGE va s'employer à conduire des enquêtes « Phyto » auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet, où des problématiques prégnantes liées à la qualité de l'eau potable ont été soulignées. Les enquêtes se poursuivront les années suivantes sur le reste du territoire du SAGE.

Préalablement à ces enquêtes, une réunion de présentation du SAGE a été organisée le 6 décembre 2016 à Ychoux auprès de tous les agriculteurs du territoire. Ceci a permis aux acteurs de comprendre la démarche, les dispositions les concernant, et en particulier de leur présenter la démarche relative aux enquêtes « phyto » et l'étude hydraulique conduite sur le bassin versant du Canteloup (voir paragraphe H). Les supports de documents correspondant (extraits du PAGD et du Règlement du SAGE, note de présentation sur l'étude cours d'eau/fossés, questionnaire « Phyto », etc.) leur ont été adressé préalablement à la réunion.

A la suite de cette réunion, en décembre 2016, les agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet et/ou dont les écoulements se dirigent vers celui-ci ont été officiellement sollicités par le SMBVLB en vue de participer aux enquêtes.

En 2017, l'objectif sera de réceptionner les questionnaires complétés au cours de rendez-vous individuels programmés avec les agriculteurs. Pour ceux-ci, un accompagnement des techniciens de la Chambre d'agriculture et/ou du Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine (GRCETA-SFA) pourra être envisagé si besoin.

Les thématiques abordées dans le questionnaire visent les pratiques agricoles, les traitements phytosanitaires, la gestion de l'eau et le lien entre « agriculture et environnement ».

A l'issue des enquêtes, les analyses statistiques seront conduites en régie par l'animatrice du SAGE, avec une restitution prévue auprès des agriculteurs a priori en fin d'année 2017, puis en séance plénière de la CLE en tenant compte des critères de confidentialité.

❖ Enquêtes auprès des plaisanciers

Le projet s'articule autour de 2 points fondamentaux :

1. L'organisation d'une enquête « Améliorons les connaissances sur les pratiques » auprès des usagers nautiques de la chaîne des Grands Lacs (lac de Cazaux-Sanguinet, lac de Parentis-Biscarrosse et étang d'Aureilhan).

Le questionnaire a été remis aux gestionnaires des ports publics et privés en fin d'année 2016/début d'année 2017. Ceux-ci ont accepté de l'adresser à l'ensemble des usagers nautiques lors de leur demande de renouvellement de la taxe de navigation ou d'ancrage entre janvier et août 2017.

Ceci permettra de garantir le plus grand nombre de réponses possibles, le nombre de cotisations annuelles étant estimé à 6000 sur le territoire des Grands Lacs et de Mimizan.

A l'issue des enquêtes, les analyses statistiques seront effectuées en régie par l'animatrice du SAGE et les résultats seront présentés en CLE.

Les thématiques abordées dans le projet questionnaire visent les caractéristiques des bateaux, les pratiques nautiques, le nettoyage du bateau, le lien entre « navigation et environnement ».

Ce travail permettra en parallèle, d'identifier les besoins en termes de communication, en vue d'engager une campagne d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques des usages nautiques.

2. L'organisation d'une campagne de sensibilisation des usagers autour de diverses thématiques

Cette campagne de sensibilisation, organisée en 2018, s'articulera autour de 2 volets :

- la mise en place de panneaux d'information aux abords des plans d'eau dans des lieux stratégiques (ex: descentes à bateaux),
- l'envoi d'une collection de cartes postales aux usagers nautiques lors du renouvellement de leur taxe de navigation en mars - avril 2018. Ces cartes seront déclinées en quatre thématiques et destinées à promouvoir une charte de bonnes pratiques environnementales (notion de biosécurité) liées aux activités nautiques.

Cette démarche sera organisée conjointement avec le SAGE Lacs Médocains.

❖ Enquêtes auprès des jardinerie/aquariophilie

Des enquêtes complémentaires pourraient également être organisées en 2017 auprès des jardinerie/aquariophilie, notamment sur les thématiques produits phytosanitaires et espèces invasives.

K. Gestion de projet – Fonctionnement – Missions annexes

✓ Comité syndical et Bureau du Comité Syndical du SMBVLB

Bureau du Comité Syndical du 08 septembre 2016 – Ordre du jour :

- 1) Analyse des offres suite à la consultation pour le marché « Etude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du bassin versant des lacs du Born ».
- 2) Questions diverses relatives à la prise de compétence de l'animation du DOCOB du Site Natura 2000 : « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » par le SMBVLB.

Comité Syndical du 27 septembre 2016 – Ordre du jour :

- 1) Présentation du bilan 2010-2015 du schéma départemental "rivières", réflexions sur l'élaboration du nouveau programme (présentation du Conseil Départemental des Landes),
- 2) Point sur la consultation des entreprises concernant le marché « Etude pour une stratégie de gestion du bassin versant des lacs du Born »,
- 3) Conventionnement avec l'Université de Bordeaux concernant le projet tutoré 2016-2017 « Diagnostic écologique de la zone humide de Cournasca – commune de Sainte-Eulalie-en-Born »,
- 4) Questions diverses relatives à la prise de compétence de l'animation du DOCOB du Site Natura 2000 : « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » par le SMBVLB.

Bureau du Comité Syndical du 06 décembre 2016 – Ordre du jour :

- 1) Orientation budgétaire pour l'année 2017,
- 2) Questions diverses/points d'actualité du SMBVLB :
 - Enquêtes sur les pratiques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire du SAGE,
 - Etat d'avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born.
 - Questions relatives au regroupement des collectivités adhérentes au SMBVLB.

✓ **Comité syndical de Géolandes**

Comité Syndical du 28 novembre 2016 – Eléments concernant le SAGE :

1) Approbation et recours contre le SAGE

- Publication de l'arrêté d'approbation du SAGE le 28 juin 2016 et transfert de compétence au Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born pour porter la phase de mise en œuvre du SAGE.
- Présentation du recours gracieux de Mme Marie-Josée LAFFORT contre l'Arrêté d'approbation du SAGE, déposé auprès des préfets des Landes et de la Gironde
- Recours contentieux de l'association Bassin d'Arcachon Ecologie contre l'Arrêté d'approbation du SAGE, déposé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

2) Contentieux Siméthis

- Avancement du contentieux avec le bureau d'étude Simethis au sujet de l'étude « Inventaire et caractérisation des zones humides du bassin versant des étangs littoraux Born et Buch », suite à la désignation de Maître Jean-Pierre HOUNIEU du cabinet Racine pour défendre les intérêts du Syndicat mixte Géolandes devant le Tribunal Administratif de Pau.

✓ **Points internes réguliers durant les réunions Eau/environnement toutes les 2 semaines.**

✓ **Gestion financière avec Marie-Claude LALUQUE, Directrice Générale Adjointe de la Communauté de Communes des Grands Lacs**

- Montage et suivi des dossiers de demandes de subventions pour la mission d'animation et pour la conduite de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born.
- Gestion du budget annuel : proposition de budget primitif, suivi des recettes et des dépenses de fonctionnement, sollicitation des versements.
- Suivi de commandes et factures.

L. Communication

La communication durant le 2^{ème} semestre de l'année 2016 s'est structurée selon trois axes :

✓ **Communication envers les partenaires du SAGE et membres de la CLE**

A l'occasion de chaque réunion, un diaporama a été présenté et/ou des documents ont été remis en séance.

Ce mode de communication a été utilisé lors :

- de la CLE n°17 du SAGE le 22 septembre 2016,
- des réunions du Bureau du Comité Syndical le 08 septembre 2016 et le 06 décembre 2016,
- du Comité Syndical du SMBVLB le 27 septembre 2016.
- de la réunion de présentation du SAGE auprès des agriculteurs du territoire le 06 décembre 2016.
- du COPIL n°1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born le 06 décembre 2016.
- du Comité Syndical du Syndicat mixte Géolandes le 28 novembre 2016.

Au courant du mois de septembre, le Syndicat mixte Géolandes a remis:

- aux membres de la CLE une sacoche comportant les documents du SAGE approuvé (PAGD, Règlement, Arrêté d'approbation du SAGE), ainsi qu'une clé USB sur laquelle figure tous les documents du SAGE, la cartographie des zones humides et les rapports d'études correspondants.
- aux membres associés la clé USB précédemment évoquée,
- aux collectivités (communes et communautés de communes) les documents du SAGE approuvés au format papier et la clé USB notamment en vue qu'ils soient mis à disposition des porteurs de projets et/ou des bureaux d'études chargés de l'élaboration/modification/révision des documents d'urbanisme.

Ces documents sont également téléchargeables sur le site internet du SAGE : <http://www.sage-born-et-buch.fr/SAGE/Les-documents-du-SAGE-valides>

✓ **Communication envers le grand public**

La communication envers le grand public s'est traduite :

- au travers des réunions / visites sur sites avec les riverains de la Gourgue et du lac de Cazaux-Sanguinet entre septembre et décembre 2016, relatives à la gestion des niveaux du lac (voir partie B),
- par la mise à disposition d'informations sur le site internet national Gest'eau,
- la mise à jour d'articles / visualiseurs cartographiques (etc.) sur le site internet du SAGE,
- la diffusion d'un article relatif à la validation du SAGE et de la vidéo du SAGE sur les sites internet des partenaires associés à la démarche (solicitation officielle par courrier).

M. Dates clés durant le 2ème semestre 2016

Date	Evènement
08 septembre 2016	Bureau du Comité Syndical du SMBVLB
14 septembre 2016	Réunion avec les riverains de la Gourgue et du lac de Cazaux-Sanguinet
22 septembre 2016	CLE n°17 : présentation/lancement des enquêtes « phyto » auprès des collectivités et des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet, auprès des plaisanciers et voire auprès des jardineries/aquariophilies
27 septembre 2016	Comité syndical du SMBVLB
20 octobre 2016	Réunion et visites des ouvrages hydrauliques avec les riverains de la Gourgue et du lac de Cazaux-Sanguinet
6 décembre 2016	Présentation du SAGE auprès des agriculteurs du territoire
6 décembre 2016	COPIL n°1 Etude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du bassin versant des lacs du Born
6 décembre 2016	Bureau du Comité Syndical du SMBVLB
7 décembre 2016	Réunion et visites des parcelles avec les riverains de la Gourgue et du lac de Cazaux-Sanguinet